

Activité à développer en groupe : **Définir l'handicap, l'incapacité et l'accompagnement des personnes handicapées.**

Intervenants établissement : infirmières, enseignants...

Socle commun :

Pilier 1- La maîtrise de la langue française

Capacités : S'exprimer à l'oral

Il s'agit de savoir :

- prendre la parole en public ;
- prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue ;
- rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations...) ;
- reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers ;
- adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché) ;
- dire de mémoire des textes patrimoniaux (textes littéraires, citations célèbres).

Pilier 6- Les compétences sociales et civiques

Partie A - Vivre en société

Connaissances: Les élèves doivent en outre :

- connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose ;
- savoir ce qui est interdit et ce qui est permis ;
- connaître la distinction entre sphères professionnelle, publique et privée,

Attitudes : La vie en société se fonde sur :

- le respect de soi ;
- le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes) ;
- le respect de l'autre sexe ;
- le respect de la vie privée ;
- la volonté de résoudre pacifiquement les conflits ;
- la conscience que nul ne peut exister sans autrui ;
- conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité ;

- sens de la responsabilité par rapport aux autres ;
- nécessité de la solidarité : prise en compte des besoins des personnes en difficulté (physiquement, économiquement), en France et ailleurs dans le monde.

Pilier 7- L'autonomie et l'initiative

Partie A – L'autonomie

Attitudes : La motivation, la confiance en soi, le désir de réussir et de progresser sont des attitudes fondamentales.

Chacun doit avoir :

- la volonté de se prendre en charge personnellement ;
- d'exploiter ses facultés intellectuelles et physiques ;
- conscience de la nécessité de s'impliquer, de rechercher des occasions d'apprendre ;
- conscience de l'influence des autres sur ses valeurs et ses choix ;
- une ouverture d'esprit aux différents secteurs professionnels et conscience de leur égale dignité.

Partie B – Esprit d'initiative

Attitudes :

L'envie de prendre des initiatives, d'anticiper, d'être indépendant et inventif dans la vie privée, dans la vie publique et plus tard au travail, constitue une attitude essentielle. Elle implique :

- curiosité et créativité ;
- motivation et détermination dans la réalisation d'objectifs.

Problème : Comment définir le handicap, l'incapacité et l'accompagnement des personnes handicapées.

Le but de l'activité :

Faire exprimer à un groupe un maximum d'idées sur un sujet précis.

Compétences attendues :

- Savoir mettre en évidence nos perceptions
- Donner un maximum d'idées en un temps relativement court
- Compétences en communication
- Accepter les perceptions des autres.

Objectifs méthodologiques :

- Définir un sens commun pour l'ensemble du groupe
- Faciliter la présentation des élèves
- Utiliser et coordonner leurs connaissances
- Etre à l'écoute des autres

Objectifs notionnels :

- Favoriser l'échange
- Toutes les idées sont acceptées et notées

Organisation de l'activité : Technique du remue-méninge

Taille du groupe : 12 à 16 élèves.

Durée nécessaire : 20 à 60 minutes pour l'animation en fonction de la complexité de la question. Le temps de production des idées est compris entre 5 et 10 minutes.

L'animateur peut introduire le sujet par un exposé, puis poser sa question au groupe. Les élèves constitués en petit groupe doivent exprimer toutes leurs idées sans se censurer, par des mots courts et concrets. Toutes les idées seront notées au tableau ou autre par l'animateur. A l'aide des élèves ce dernier regroupera les idées par catégories, puis proposera une synthèse comprenant les principales opinions.

Exemple de restitution

1) Qu'est ce que le handicap ?

Selon la loi : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

D'autres réponses sont possibles :

- Perte de ses capacités physiques, intellectuelles, ...
- Réduction ou perte de certain sens
- Absence d'un membre, ou de son usage
- Difficulté à se mouvoir
- Problèmes de communication....

2) Qu'est ce que l'incapacité ?

Correspond à toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale, de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain. L'incapacité correspond à l'aspect fonctionnel du handicap. Elle s'apprécie avant appareillage ou aide technique. Ainsi, une déficience motrice des membres inférieurs peut être responsable d'incapacités concernant la locomotion (marcher, monter les escaliers ou courir, par exemple). Une déficience motrice des membres supérieurs peut engendrer une incapacité concernant la toilette.

Une déficience du langage peut être responsable de l'incapacité de communication.

3) Qu'est ce que l'accompagnement des personnes handicapées ?

- Apporter une aide aux personnes handicapées pour réaliser certains actes de la vie quotidienne
- Permettre le maintien à domicile de la personne
- Aider la personne dans ses démarches
- Favoriser du lien social...